

## 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU COMPTE

### RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU COMPTE (LE « DONATEUR ») :

M.  M<sup>lle</sup>  M<sup>me</sup>  Dr  Autre (sociétés, autres entités\*)

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
NOM DE FAMILLE OU NOM DE SOCIÉTÉ/ORGANISME | PRÉNOM | SECOND PRÉNOM OU INITIALE

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
ADRESSE | APP./ N° DE BUREAU

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
VILLE | PROVINCE/TERRITOIRE | CODE POSTAL

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE) | N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL) | DATE DE NAISSANCE

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE | N° DE TÉLÉCOPIEUR

### RENSEIGNEMENTS SUR LE COTITULAIRE DU COMPTE :

Vous pouvez ouvrir un compte avec une autre personne. Le cotitulaire du compte ne peut faire de recommandations pour votre compte qu'après votre décès ou incapacité.

M.  M<sup>lle</sup>  M<sup>me</sup>  Dr  Autre (sociétés, autres entités\*)

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
NOM DE FAMILLE OU NOM DE SOCIÉTÉ/ORGANISME | PRÉNOM | SECOND PRÉNOM OU INITIALE

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
ADRESSE (Si elle diffère de ce qui précède) | APP./ N° DE BUREAU

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
VILLE | PROVINCE/TERRITOIRE | POSTAL CODE

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE) | N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL) | DATE DE NAISSANCE

\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE | N° DE TÉLÉCOPIEUR

\_\_\_\_\_  
LIEN AVEC LE TITULAIRE DU COMPTE

\*Dans le cas des sociétés, veuillez fournir une résolution de l'entreprise autorisant cette demande et faisant état de la (des) personne(s) autorisée(s). Veuillez également spécifier le nom et le titre de la personne-ressource pour ce compte.

## 2. RECOMMANDATIONS RELATIVES AU COMPTE

### SUCESSEUR :

Vous pouvez désigner un « successeur » à qui vous confierez la responsabilité de faire des recommandations pour le compte après votre décès ou incapacité (et le décès ou incapacité du cotitulaire, s'il s'agit d'un compte joint). Vous pouvez modifier cette recommandation à tout moment en présentant un avis écrit à la Fondation. À moins d'avis contraire, le successeur actuel sera retiré.

M.  M<sup>lle</sup>  M<sup>me</sup>  D<sup>r</sup>  Autre (sociétés, autres entités\*)

\_\_\_\_\_  
NOM DE FAMILLE OU NOM DE SOCIÉTÉ/ORGANISME

\_\_\_\_\_  
PRÉNOM

\_\_\_\_\_  
SECOND PRÉNOM OU INITIALE

\_\_\_\_\_  
ADRESSE

\_\_\_\_\_  
APP./ N° DE BUREAU

\_\_\_\_\_  
VILLE

\_\_\_\_\_  
PROVINCE/TERRITOIRE

\_\_\_\_\_  
CODE POSTAL

\_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)

\_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)

\_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉCOPIEUR

\_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE

\_\_\_\_\_  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE

\_\_\_\_\_  
LIEN AVEC LE TITULAIRE DU COMPTE

\*Dans le cas des sociétés, veuillez fournir une résolution de l'entreprise autorisant cette demande et faisant état de la (des) personne(s) autorisée(s). Veuillez également spécifier le nom et le titre de la personne-ressource pour ce compte.

### NOMMEZ LE COMPTE (P. EX., « COMPTE PHILANTHROPIQUE DE LA FAMILLE UNTEL ») :

\_\_\_\_\_  
NOM DU COMPTE (MAXIMUM DE 40 CARACTÈRES, ESPACES COMPRIS)

Étant donné que les donateurs n'établissent pas une fondation privée, le nom de compte sélectionné ne peut pas désigner leur compte philanthropique en tant que fondation.

Le nom de ce compte ne peut être changé que par le titulaire du compte initial. Le nom figurera sur le matériel de la Fondation émis relativement au compte, y compris, mais sans s'y limiter, sur les relevés de compte de la Fondation. Si le donateur souhaite rester anonyme, il devrait néanmoins nommer le compte à des fins d'usage interne.

### DIVULGATION PUBLIQUE AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE ET DANS LES PUBLICATIONS DE LA FONDATION

Lorsque la Fondation accorde des subventions de votre compte, elle peut, si désiré, divulguer des renseignements à votre sujet et/ou au sujet de votre compte. Veuillez prendre note que, sauf si vous cochez la case « Anonyme » ci-dessous, la Fondation peut aussi divulguer dans son rapport annuel ou une autre publication, le nom du donateur (et, le cas échéant, le nom du cotitulaire du compte ou celui d'une tierce partie), le nom du compte bénéficiaire du don, le montant du don, et les noms des organismes de bienfaisance admissibles qui ont reçu des subventions ou qui devraient en recevoir en provenance du compte.

Veuillez cocher une des cases suivantes pour indiquer votre préférence en ce qui a trait à la divulgation de renseignements au sujet de votre compte :

- Nom du compte de la Fondation seulement.** Veuillez divulguer UNIQUEMENT le nom du compte.
- Nom du compte et coordonnées de la Fondation.** Veuillez divulguer le nom du compte ET, à la demande de l'organisme de bienfaisance, le nom et l'adresse de la personne autorisée à formuler des recommandations pour le compte. L'organisme de bienfaisance admissible peut dès lors utiliser ces coordonnées pour communiquer avec la personne directement.
- Anonyme.** Veuillez ne divulguer aucun renseignement au sujet de ce compte.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER ET LE CONSEILLER :

\_\_\_\_\_  
NOM DU COURTIER

\_\_\_\_\_  
CODE DU COURTIER

\_\_\_\_\_  
NOM DU CONSEILLER

\_\_\_\_\_  
CODE DU CONSEILLER

\_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE DU CONSEILLER

\_\_\_\_\_  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU CONSEILLER

\_\_\_\_\_  
ADRESSE PROFESSIONNELLE DU CONSEILLER

Type de compte devant être ouvert auprès du courtier (en choisir un) :  Prête-nom  Nom du client

## 2. RECOMMANDATIONS RELATIVES AU COMPTE (suite)

### RECOMMANDATIONS DE PLACEMENT :

Vous devez recommander à la Fondation d'effectuer des placements dans un fonds admissible. **Chaque compte ne peut détenir qu'un seul fonds admissible.** Vous pouvez modifier cette recommandation à tout moment en présentant à la Fondation une demande de modification de renseignements. Voir la liste des fonds.

Nom du fonds	Code du fonds**

Si la série O, FB, PWFB ou PWX est sélectionnée, veuillez indiquer le montant des honoraires de service-conseil négociés (0-1,5 %) \_\_\_\_\_.

La Fondation reportera ensuite ces frais dans la convention de compte de série O, FB, PWFB ou PWX applicable que la Fondation a conclu avec votre conseiller.

\*\*\* Si aucun pourcentage n'est spécifié, les honoraires de service-conseil seront de zéro par défaut. Mackenzie transférera automatiquement les titres des séries A, F et FB dans les séries PW et PWFB, selon le cas (les « transferts automatiques ») une fois que vos titres, individuellement ou au sein de vos comptes admissibles (tels que définis dans le prospectus simplifié des titres, le « prospectus ») atteignent ou dépassent certains seuils d'actifs tels qu'énoncés dans le prospectus simplifié des titres. Lors d'un transfert automatique, vos honoraires de service-conseil négociés, comme indiqués ci-dessus, resteront les mêmes.

\* La Fondation fera racheter des parts des séries O, FB, PWFB ou PWX applicables des fonds admissibles correspondant au montant des honoraires de services-conseils et remettra le produit à votre conseiller.

\*\* Identifie l'option d'achat et la série. À remplir par votre conseiller en utilisant le tableau des codes de fonds. Voir la liste des codes des fonds. Les dons effectués par un conseiller dans son propre compte ou dans tout autre compte pour lequel il prodigue des conseils doivent être investis en vertu du « mode de souscription avec frais d'acquisition » et non pas en vertu du « mode de souscription avec frais de rachat ».

## 3. DONNS

Le montant minimum du don initial pour ouvrir un compte est soit de 10 000 \$, soit sous forme d'une police d'assurance-vie assortie d'une prestation de décès nette d'au moins 10 000 \$, quelle que soit sa valeur de rachat ou sa juste valeur marchande.

### CE DON EST FAIT PAR :

- Le titulaire du compte       Le cotitulaire du compte       Successeur       Un tiers donateur\*

\*Si le don provient d'un tiers, veuillez remplir la section qui suit.\*

### TIERS DONATEURS :

Une personne ou entité autre que le titulaire du compte peut verser un don dans un compte. Un tiers donateur peut recevoir un reçu fiscal reflétant ce don, mais il ne peut pas faire de recommandations pour le compte.

- M.    M<sup>lle</sup>    M<sup>me</sup>    Dr    Autre (Sociétés, autres entités. Veuillez préciser le nom et le titre de la personne-ressource souhaitée en ce qui a trait à ce don particulier.)

\_\_\_\_\_  
NOM DE FAMILLE OU NOM DE SOCIÉTÉ/ORGANISME      PRÉNOM      SECOND PRÉNOM OU INITIALE

\_\_\_\_\_  
ADRESSE      APP./ N° DE BUREAU

\_\_\_\_\_  
VILLE      PROVINCE/TERRITOIRE      CODE POSTAL

\_\_\_\_\_  
N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)      N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)      N° DE TÉLÉCOPIEUR      ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Les tiers donateurs autorisent la Fondation à divulguer leur nom dans son rapport annuel ou dans d'autres publications, sauf indication contraire en cochant la case suivante :  Anonyme

### 3. DONS (suite)

#### TYPE DE DON (SÉLECTIONNEZ TOUTES LES CATÉGORIES APPLICABLES)

##### DONS EN ESPÈCES :

- Mon chèque au montant de \_\_\_\_\_ \$ libellé à l'ordre de la « Fondation de philanthropie stratégique » est joint à la présente; ou
- La somme de \_\_\_\_\_ \$ a été envoyée par transfert électronique de fonds (TEF) à :
- Fondation de philanthropie stratégique – En fiducie  
La Banque de Nouvelle-Écosse, Scotia Plaza  
44, rue King Ouest, Toronto (Ontario)  
Code SWIFT : NOSCCATT      Numéro de domiciliation : 47696  
Code de l'institution : 002      Numéro de compte : 476960216119
- Objet : \_\_\_\_\_

##### DON DE TITRES :

- Don de titres cotés en bourse, obligations et/ou fonds communs de placement (autres que des fonds communs de placement Mackenzie). Veuillez signer le « Contrat de donation » à la page suivante et remplir le « Formulaire de transfert de titres.
- Don de fonds communs de placement Mackenzie. Veuillez signer le « Contrat de donation » à la page suivante et remplir le « Formulaire de transfert de fonds communs Mackenzie.

##### DONS D'ASSURANCE :

Veuillez acheminer une copie de la police d'assurance donnée pour les dossiers de la Fondation, ainsi que le formulaire de transfert du contrat d'assurance dûment signé par le donateur.

- Cession d'une police d'assurance

Nom de la société d'assurance : \_\_\_\_\_ Valeur de rachat estimative : \_\_\_\_\_

Numéro de la police : \_\_\_\_\_ Prestation de décès nette estimative : \_\_\_\_\_

Veuillez transmettre à la Fondation une copie de la police et du formulaire de cession de propriété et de nouveau bénéficiaire de la société d'assurance.

##### DONS DE POLICES DE FONDS DISTINCTS :

- Cession d'une police de fonds distincts

Nom(s) du (des) fonds distinct(s) : \_\_\_\_\_ Numéro de la police : \_\_\_\_\_

Nom de la société d'assurance : \_\_\_\_\_ Valeur marchande estimative : \_\_\_\_\_

Veuillez communiquer avec votre société d'assurance pour les instructions relatives à la cession de cette police.

##### DONS TESTAMENTAIRES :

- J'ai désigné la Fondation à titre de bénéficiaire d'un don éventuel en vertu d'un testament, d'une police d'assurance-vie, d'un régime de retraite admissible (p. ex., un REER ou un FERR), d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'une fondation privée.

Veuillez préciser le type de don testamentaire (p. ex., bénéficiaire testamentaire) : \_\_\_\_\_

**Veuillez lire et signer le « Contrat de donation » à la page suivante.**

### 3. DONS (suite)

#### CONTRAT DE DONATION

Je donne par la présente, de façon irrévocable, des espèces, des titres (y compris des fonds communs de placement) et/ou je cède la propriété d'une police d'assurance-vie à la Fondation de philanthropie stratégique (la « Fondation »).

#### Dons de mon vivant

Je reconnais que chaque don, qu'il s'agisse d'un don d'espèces ou de titres (y compris des fonds communs de placement), d'un don désigné à la Fondation dans mon testament, REER, FERR, compte d'épargne libre d'impôt, ou ma police d'assurance-vie (la Fondation étant nommée bénéficiaire de ce régime ou cette police) ou d'une subvention d'une autre œuvre de bienfaisance sera réputé être un don distinct (le « don ») et fera l'objet d'une disposition dont le produit sera utilisé pour souscrire des parts d'un Fonds admissible qui seront ajoutées au compte du Programme philanthropique Mackenzie (le « compte ») et en feront partie.

Je reconnais que la Fondation verse des subventions à un taux minimum de 5 % par année. Les subventions seront prélevées des fonds détenus dans le compte. Le montant réel des subventions est fonction de la valeur marchande du compte au 31 décembre de chaque année, sauf dans la première année civile de l'ouverture du compte où le montant de la subvention sera basé sur la valeur totale de tous les dons reçus à la fin du trimestre précédant l'octroi de la subvention. Je reconnais que je peux recommander un taux de versement annuel de subventions maximum de 25 % dans les 12 mois suivant immédiatement le don initial à la fondation,, et de 100 % par la suite et que je peux recommander un nouveau taux en tout temps mais que l'ultime décision concernant le montant des subventions revient au conseil d'administration de la Fondation.

Je reconnais que la Fondation pourra, sans restriction quelconque, déboursier une partie ou la totalité du solde de compte et que la Fondation peut, sans que rien ne l'y oblige, consulter le particulier ou l'entité alors responsable des recommandations faites pour le compte afin de savoir s'il recommande le versement d'actifs supplémentaires ou de la totalité des actifs du compte.

#### Administration des dons

Je reconnais que la Fondation a l'intention d'administrer les dons en créant des comptes de placement distincts pour chaque compte. Je demande que la Fondation établisse des comptes de placement distincts pour chaque compte. La Fondation a l'intention d'administrer les dons en amalgamant les dons dans chaque compte afin de réduire les frais liés à l'administration de chaque don. La Fondation tiendra les dossiers nécessaires pour suivre le don initial conformément à la loi et aux règlements. Je reconnais, conviens et demande que le produit de chaque don relatif à ce compte soit amalgamé dans un compte unique.

#### Placements dans les fonds Mackenzie admissibles

Je reconnais et comprends qu'en vertu de l'entente établie entre la Fondation et Corporation Financière Mackenzie (Placements Mackenzie), le conseil d'administration de la fondation a décrété que tous les dons au Programme philanthropique Mackenzie seront investis dans un fonds admissible de Mackenzie selon la liste dressée de temps à autre par le conseil d'administration, agissant en toute prudence. Je reconnais et demande que la totalité du produit du don soit investie dans un fonds Mackenzie admissible, conformément aux modalités du Programme philanthropique Mackenzie.

#### Montant admissible et avantages

Je reconnais avoir lu la section « Montant admissible et avantages » du Guide du programme qui explique les règles prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et en vertu desquelles la Fondation est tenue de réduire la valeur du reçu émis par la valeur de tout avantage dont ma famille ou moi pourrions bénéficier à l'égard du don. Par exemple, le versement d'une commission à moi ou à un membre de ma famille (autre qu'un oncle, une tante, un neveu, une nièce, un cousin ou une cousine) relativement au placement de mon don, ou à l'utilisation de ce don pour payer des droits d'adhésion, des cotisations, des frais de scolarité, l'inscription à un événement caritatif ou autre et l'achat d'articles lors d'une vente aux enchères, ou encore pour remplir un engagement préexistant exécutoire pourrait constituer un avantage. Par conséquent, j'ai coché une des attestations ci-dessous, selon le cas :

Je certifie, par la présente, que ni moi ni un membre de ma famille (autre qu'un oncle, une tante, un neveu, une nièce, un cousin ou une cousine) n'avons bénéficié ni ne bénéficierons d'un avantage en faisant ce don.

Je certifie, par la présente, que moi ou un membre de ma famille (autre qu'un oncle, une tante, un neveu, une nièce, un cousin ou une cousine) avons bénéficié ou bénéficierons d'un avantage en faisant ce don. La valeur de l'avantage reçu ou qui sera reçu est de : \_\_\_\_\_ \$.

Je comprends que mon reçu aux fins de l'impôt correspondra à la valeur de mon don moins ce montant.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU DONATEUR (OBLIGATOIRE)

\_\_\_\_\_  
NOM DU DONATEUR (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

\_\_\_\_\_  
DATE

## 4. RECOMMANDATIONS DE SUBVENTION

### SUBVENTIONS :

Chaque année, le montant des subventions sera déterminé le premier jour ouvrable d'après la valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente. Par exemple, un compte associé à un taux de subvention de 5 % et dont la valeur marchande est de 100 000 \$ au 31 décembre donnera lieu à une subvention de 5 000 \$ dans l'année suivante. Si une subvention est accordée dans la première année civile d'ouverture du compte, le montant sera basé sur la valeur totale de tous les dons reçus à la fin du trimestre précédant l'octroi de la subvention.

Veillez verser les subventions selon le taux ci-dessous :

- 5 %     Autre \_\_\_\_\_ % (pas de décimales)

La Fondation verse des subventions à un taux minimum de 5 % par année. Vous pouvez recommander un taux de versement annuel de subventions maximum de 25 % dans les 12 mois suivant le don initial et de 100 % par la suite. L'actif détenu selon le mode de souscription avec frais de rachat ne peut faire l'objet de subvention que s'il n'est plus assujéti aux frais de rachat. Veillez noter que bien que vous puissiez faire une telle recommandation, l'ultime décision concernant le montant des subventions revient au conseil d'administration de la Fondation.

### VOS ORGANISMES DE BIENFAISANCE :

Nom et adresse de l'œuvre admissible <sup>1</sup>	% du montant annuel de subvention <sup>2</sup> (Doit totaliser 100 %)	Recommandations spéciales (le cas échéant) <sup>3</sup>	N° d'enregistrement de l'œuvre auprès de l'Agence du revenu du Canada (s'il est connu) <sup>4</sup>	Réservé au bureau
	<b>Total de la colonne = 100 %</b>			

<sup>1</sup> Veillez joindre un formulaire additionnel si vous désirez énumérer davantage d'œuvres admissibles que ne le permet ce formulaire.

<sup>2</sup> Le montant minimal du chèque de subvention émis par la Fondation à une œuvre admissible est de 250 \$.

<sup>3</sup> Veillez utiliser cet espace si vous souhaitez que la Fondation verse une subvention à une campagne ou à un programme particulier de l'œuvre admissible (p.ex. unité cardiaque d'un hôpital) ou si vous souhaitez que la subvention soit versée en l'honneur ou à la mémoire d'une personne donnée (p.ex. in memoriam – Jean Tremblay). Prendre note que si vous choisissez les « Recommandations de subvention permanentes » ci-après, vous recommandez que la Fondation applique ces recommandations spéciales à toutes les subventions futures, à moins de spécifier autrement ci-dessus.

<sup>4</sup> Les numéros d'enregistrement des organismes de bienfaisance peuvent être confirmés en visitant le site suivant : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/liste-organismes-bienfaisance/liste-organismes-bienfaisance-autres-donataires-reconnus.html>.

Veillez noter que les subventions destinées à un grand organisme de bienfaisance ayant plusieurs numéros d'enregistrement auprès de l'ARC et succursales seront transmises à la succursale la plus proche du lieu de résidence du donateur, à moins qu'une succursale ou un numéro d'enregistrement spécifique ne soit indiqué sur le présent formulaire.

### RECOMMANDATION DE SUBVENTION ANNUELLE OU PERMANENTE

Vous devez choisir si vous désirez soumettre chaque année vos recommandations de subvention (recommandations de subvention annuelles) ou fournir des recommandations de subvention permanentes, lesquelles peuvent être appliquées indéfiniment à votre compte.

Veillez choisir l'option préférentielle en cochant l'UNE des cases suivantes :

- Recommandations de subvention permanentes     Recommandations de subvention annuelles

Veillez effectuer le rachat et verser les subventions pour le compte de la Fondation lors d'UNE des quatre périodes de subvention suivantes à compter de :  
 l'an prochain /  cette année :

- Mars     Juin     Septembre     Décembre

Remarque : Pour obtenir des renseignements complets sur la différence entre les subventions permanentes et les subventions annuelles, veuillez vous reporter au guide du programme. En ce qui concerne les recommandations de subvention annuelle, la section relative à la recommandation de subvention sur le formulaire de demande de modification des renseignements doit être remplie chaque année. Quant aux recommandations de subvention permanente, la Fondation peut se fier indéfiniment à votre recommandation. Par contre, vous pouvez la modifier en remplissant la section relative aux recommandations de subvention sur la demande de modification de renseignements.

## CONVENTION DE COMPTE

### Guide du programme

Le présent formulaire de demande accompagne le Guide du programme qui décrit les modalités d'ouverture d'un compte auprès de la Fondation. Veuillez le lire attentivement et le conserver pour référence future.

### Attestation

Je reconnais avoir lu le Guide du programme et j'accepte toutes les modalités ou les conditions qui y sont décrites. Je comprends que tout don est irrévocable et ne peut être remboursé pour quelque raison que ce soit. Je reconnais (nous reconnaissons) que les recommandations relatives au compte ci-dessus et toute recommandation de subvention sont assujetties à l'approbation de la Fondation.

Je reconnais que la Fondation a été établie par Placements Mackenzie et ses sociétés affiliées et qu'elle acquiert des services directement ou indirectement de Placements Mackenzie ou de ses sociétés affiliées. Je reconnais et j'accepte qu'une minorité d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Fondation puissent être des employés ou des dirigeants payés de Placements Mackenzie ou de ses sociétés affiliées. Je reconnais que chacun des fonds admissibles est un fonds commun de placement géré par Placements Mackenzie et que la Fondation a le pouvoir exclusif de sélectionner les fonds admissibles, de suivre leur rendement et d'apporter les changements requis, le cas échéant, en conformité avec les lois applicables.

Je reconnais que Placements Mackenzie peut rémunérer le conseiller nommé à la Section 2 de la présente demande à partir des frais de gestion de placements et d'après la valeur marchande de l'actif détenu dans le compte.

Je reconnais que les recommandations relatives aux subventions sont toutes assujetties à l'approbation de la Fondation. Je certifie par la présente que ma famille ne recevra (nos familles ne recevront) aucune prestation ni aucun avantage, selon la description donnée à la rubrique « Montant admissible » du Guide du programme, par suite des recommandations de subvention formulées. À titre d'exemple, la(ou les) subvention recommandée ne servira pas à acquitter des droits d'adhésion, des cotisations, des frais de scolarité, les frais d'admission à des activités caritatives ou autres, ni l'achat de biens lors d'une vente aux enchères, et ne vise pas à remplir un engagement préexistant.

Je reconnais qu'il m'incombe d'aviser la Fondation et de modifier ma recommandation de subvention permanente dans l'éventualité où une recommandation de subvention bénéficierait directement ou non à une personne ayant des liens de dépendance à l'égard d'une personne nommée dans le compte (p.ex., le titulaire du compte (donateur), le cotitulaire d'un compte joint, le mandataire, etc.).

J'atteste qu'au meilleur de mes connaissances, tous les renseignements fournis sont exacts. J'informerai immédiatement la Fondation de toute modification. Ma (notre) signature ci-dessous atteste mon (notre) acceptation de toutes les modalités, conditions et options choisies en vertu de la présente convention. Je reconnais que la présente convention est régie par les lois de la province de l'Ontario.

### Transfert/Résiliation

Je reconnais et comprends qu'en vertu du Programme philanthropique Mackenzie, établi par Placements Mackenzie et la Fondation, Mackenzie a le droit de demander à la Fondation de résilier le programme et de charger la Fondation de transférer le contrôle juridique et bénéficiaire exclusif du Programme et de l'ensemble des comptes à une autre fondation publique canadienne enregistrée conformément aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou à un autre programme offert par la Fondation auprès d'une société affiliée à Placements Mackenzie, au gré de Placements Mackenzie. **Advenant la résiliation du programme, l'actif total de la Fondation sera transféré à des donataires reconnus, conformément aux conditions de dotation auxquelles est assujetti l'actif transféré.**

### Protection des renseignements personnels

En signant le présent formulaire, je reconnais avoir lu l'Avis sur la protection des renseignements personnels ci-après et je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels me concernant par la Fondation selon les méthodes et aux fins énoncées dans l'Avis sur la protection des renseignements personnels. Si j'ai fourni des renseignements concernant un cotitulaire de compte, un successeur ou un tiers donateur, je confirme être autorisé à fournir ces renseignements.

J'ai demandé que ce formulaire d'adhésion ainsi que tous les documents connexes soient rédigés en français.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (DONATEUR) (OBLIGATOIRE)

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU COTITULAIRE DU COMPTE (LE CAS ÉCHÉANT)

\_\_\_\_\_  
DATE

## AVIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Fondation de philanthropie stratégique (la « Fondation ») s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle est appelée à recueillir et à conserver dans le cadre de ses activités. Le présent avis explique comment la Fondation recueille, conserve, utilise et, s'il y a lieu, communique, les renseignements personnels liés aux dons versés à la Fondation. Le présent avis est conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) et aux lois provinciales analogues.

**1. Dossier de compte et renseignements personnels :** Les renseignements personnels qui ont été recueillis dans le cadre de l'ouverture d'un compte du Programme philanthropique (le « compte »), à des fins énoncées dans le présent avis, sont conservés dans un dossier appelé « dossier de compte ». Les renseignements personnels figurant dans un dossier de compte incluront les renseignements suivants concernant le titulaire de compte (le « donateur ») et pourraient, sans s'y limiter, inclure les renseignements suivants concernant le cotitulaire de compte, le tiers donateur et/ou le successeur :

- A. Nom;
- B. Adresse;
- C. Numéro de téléphone;
- D. Date de naissance;
- E. La valeur et le placement du compte; et
- F. Toute recommandation pour le compte.

**2. Communication des renseignements à la Fondation :** Lorsqu'un donateur ou son conseiller financier remplit les formulaires du Programme philanthropique afin d'ouvrir ou de modifier un compte, le donateur fournit en général des renseignements personnels à la Fondation et notamment, le cas échéant, des renseignements personnels concernant le cotitulaire du compte, le tiers donateur et/ou le successeur afin de :

- A. Participer au Programme philanthropique en faisant un don;
- B. Recevoir un reçu officiel de don (reçu aux fins de l'impôt); ou
- C. Faire des recommandations à la Fondation concernant l'utilisation d'un don déjà versé.

La Fondation recueille ces renseignements personnels, les conserve dans un « dossier de compte », s'en sert et les communique, le cas échéant, à des tiers aux fins énoncées dans le présent avis.

**3. Collecte, conservation, utilisation et communication des renseignements personnels que renferment les dossiers des donateurs :** La Fondation est autorisée à recueillir, à conserver et à utiliser les renseignements personnels que renferment les dossiers de compte, de même qu'à se faire communiquer des renseignements personnels par les tiers évoqués ci-après, ou à leur communiquer ceux dont elle dispose, aux fins suivantes :

- A. Traiter les dons relatifs à ses programmes philanthropiques et notamment étudier les recommandations, établir et administrer le compte, déterminer, tenir à jour, enregistrer et archiver les renseignements sur les avoirs et les opérations du compte ainsi que sur les subventions dans le dossier du compte, et émettre des reçus aux fins de l'impôt;
- B. Administrer et assurer la prestation de tous les services liés à ses programmes philanthropiques;
- C. Établir, maintenir et gérer ses relations avec des personnes nommées dans le dossier de compte et notamment mettre sur pied et gérer les comptes et tenir à jour un dossier concernant la participation;
- D. Vérifier l'identité des personnes nommées dans le dossier de compte et assurer l'exactitude des renseignements figurant dans le dossier de compte;
- E. Effectuer des opérations dans le cadre des programmes philanthropiques, y compris des virements, et notamment des virements électroniques;
- F. Faire parvenir des relevés, reçus fiscaux, relevés de placement, avis d'exécution, états financiers des fonds, et autres renseignements dont les personnes nommées dans le dossier de compte pourraient avoir besoin pour offrir un service au compte;
- G. Demander des opinions sur la Fondation afin d'améliorer les services offerts par la Fondation aux personnes nommées dans le dossier de compte;
- H. Transmettre des renseignements relatifs aux activités de la Fondation;
- I. Favoriser les intérêts commerciaux de la Fondation, notamment lorsqu'il s'agit de recouvrer une créance;
- J. Se conformer aux prescriptions des lois et règlements;
- K. Vérifier auprès d'un autre organisme des renseignements que vous avez déjà donnés, lorsque des fins énoncées dans le présent avis l'exigent; et
- L. Transmettre les renseignements à un autre « donataire reconnu » conformément aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans l'éventualité où la Fondation venait à cesser ses activités.

**4. Tiers :**

- A. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, la Fondation peut, dans le cadre de ses programmes philanthropiques, recueillir des renseignements personnels auprès de tiers. Ce peuvent être le conseiller financier/courtier du donateur, d'autres institutions financières et d'autres tiers déclarant avoir le droit de communiquer de tels renseignements.
- B. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, la Fondation peut transmettre des renseignements personnels figurant dans le dossier de compte à ses fournisseurs de services. Ce peuvent être des fournisseurs de services administratifs, des entreprises s'occupant de l'établissement et de l'envoi de relevés de comptes, des entreprises de messageries, des entreprises d'imagerie ou des sociétés s'occupant d'archivage de documents. Lorsque la Fondation communique des renseignements personnels à ses fournisseurs de services, elle veille à ce qu'il leur soit interdit, par contrat, d'utiliser ces renseignements à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a fait appel à eux.
- C. La Fondation peut communiquer des renseignements personnels à des tiers si la loi l'y oblige. Elle peut par exemple communiquer des renseignements, pour fins fiscales, à l'Agence du revenu du Canada.
- D. Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, la Fondation peut communiquer des renseignements personnels vous concernant à des tiers. Ce peuvent être le conseiller financier/courtier responsable du compte, la société de fonds communs qui offre le Programme philanthropique associé au compte et d'autres institutions financières. Par ailleurs si le consentement a été donné sur un formulaire de recommandation de subvention, la Fondation peut aussi communiquer des renseignements aux donataires reconnus recevant une subvention de façon à ce qu'ils puissent remercier la personne ayant fait la recommandation de subvention. Pareillement, pourvu que l'accord ait été donné, la Fondation peut dévoiler dans son rapport annuel ou dans d'autres publications le nom du donateur (et, le cas échéant, le nom du cotitulaire de compte ou d'un tiers donateur), le montant donné, le nom du compte dans lequel le don a été effectué et le nom des bénéficiaires admissibles qui ont reçu ou recevront des subventions du compte.

Si vous désirez vous opposer à la poursuite de ce type d'échanges de renseignements, ou vous renseigner sur les conséquences qu'aurait une telle opposition, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin de cet avis. Le fait de retirer votre consentement à la communication de renseignements personnels pourrait empêcher la Fondation de vous offrir des produits et des services, lorsqu'il est impossible de vous les fournir sans communiquer ces renseignements.

Les sociétés de fonds avec lesquelles la Fondation a conclu des ententes d'offre de programmes philanthropiques peuvent comprendre, sans s'y limiter, Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie »), Services Financiers Groupe Investors Inc. et Services d'investissement Quadrus Ltée.

La Fondation a aussi conclu une entente visant les services administratifs avec Mackenzie en vertu de laquelle Placements Mackenzie offrira des services d'administration, de tenue des dossiers et autres à chacun des programmes philanthropiques de la Fondation. Les renseignements personnels figurant dans un dossier de compte sont recueillis et divulgués par Placements Mackenzie afin d'offrir ces services pour le compte de la Fondation.

La Fondation peut aussi communiquer les renseignements personnels figurant dans le dossier de compte à toutes les sociétés qui lui sont apparentées ou qui pourraient lui succéder, et dont les activités sont en rapport avec l'un ou l'autre des motifs énoncés dans le présent avis.

- 5. **Employés et mandataires ayant accès aux dossiers de compte :** Les employés et mandataires de la Fondation peuvent avoir accès à un dossier de compte, à condition qu'ils aient un besoin légitime de connaître des renseignements, en rapport avec les fins énoncées dans le présent avis. L'accès est restreint à ces fins.
- 6. **Emplacement des dossiers de compte :** Les dossiers de compte sont conservés, sur support électronique, microfilm ou papier, dans les bureaux de la Fondation, à Toronto. Il se peut également que certaines pièces du dossier de compte, sur papier, soient entreposées dans d'autres installations, à Toronto. En cas de sinistre, les dossiers de compte peuvent être transférés vers des sites de secours.
- 7. **Droit de consulter et de corriger des renseignements personnels :** Sauf dans certaines circonstances, prévues dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) et dans les lois provinciales analogues, les personnes qui fournissent des renseignements personnels ont le droit, sur demande écrite, de consulter les renseignements personnels que renferme leur dossier de compte. Les donateurs et autres personnes nommées dans le compte peuvent en vérifier l'exactitude et demander, par écrit,



## AVIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

à faire corriger tout renseignement erroné.

Les donateurs et autres personnes nommées dans le compte peuvent communiquer avec la Fondation par l'un des moyens indiqués à la fin de cet avis. S'ils n'arrivent pas à faire régler la question à leur satisfaction, ils peuvent s'adresser au responsable de la conformité, à l'adresse suivante : Fondation de philanthropie stratégique, 180, rue Queen Ouest, Toronto, ON M5V 3K1

**8. Changements dans les renseignements personnels :** Veuillez informer la Fondation sans délai de tout changement survenant dans les renseignements personnels fournis, en communiquant avec elle par l'un des moyens indiqués ci-dessous :

Fondation de philanthropie stratégique  
Téléphone : 1-866-445-6763  
Télécopieur : 416-922-5660 ou 1-866-766-6623  
Courrier électronique : [foundation@scgf.ca](mailto:foundation@scgf.ca)

